BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

Décision n° 39478 du 29 mai 2015 portant attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR: INTJ1512464S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret nº 2009-21 du 7 janvier 2009 modifié fixant les indices de solde applicables à certains militaires non officiers:

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu la circulaire nº 49120 du 7 juillet 2014 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2015;

Vu les propositions formulées par la commission chargée d'examiner l'attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale en date du 10 décembre 2014,

Décide:

Article 1er

L'échelon exceptionnel est attribué au major Gérard Bouchereau (Nigend: 202 784 – Numéro de livre de solde: 5 116 856) du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 mai 2015.

Pour le ministre et par délégation : Le colonel, adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel, A. Browaëys